

AVENANT N° 1 À LA FACILITÉ DE PRÊT À TERME AVEC RÉFÉRENCE:
..... DATÉ DU

ENTRE:

1. **Guaranty Trust Bank (Rwanda) plc**, société publique au capital social de Vingt Milliards Francs Rwandais (20.000.000.000 FRW) dont le siège social est établi à Kigali, KN 2 Ave, 1370, Nyarugenge, code de société: 100003180; ci-après dénommée « **la Banque** »;

Et

2. **L'Emprunteur**,, Adresse (ci-après dénommée « **L'Emprunteur** »).

PRÉAMBULE

Entendu que l'Emprunteur a adressé une demande de et que la Banque a accepté de

Pour ces causes, et au vu de ce qui précède, les parties conviennent de modifier la facilité de prêt à terme comme suit:

ARTICLE PREMIER:

ARTICLE 2: LEGALITE DES AUTRES CONDITIONS DE LA FACILITE DE PRET A TERME

Toutes les autres conditions de la facilité de credit à terme avec référence: du demeurent inchangées et continuent de lier les deux parties.

La Banque et l'Emprunteur conviennent par les présentes que le présent avenant fait partie de la facilité de prêt à terme susmentionnée et qu'il en demeure et en fait partie intégrante.

Pour et au nom de Guaranty Trust Bank (Rwanda) plc

MÉ MORANDUM D'ACCEPTATION

..... représentée par accepte par la présente les termes et conditions contenus dans le présent avenant du dont les présentes sont une copie.

Nom et prénom:

Signature:

Date: